Vendeur	FACTURE	Client
Nom : EARL Le Causse		Nom : GAEC du Mas de Bref
Adresse : 2233 route de Gréges	N° 6	Adresse :
46320 Brengues		46160 St Sulpice
N° TVA : FR 76382475990	Date : 13.12.2025	N° TVA : FR
Intracommunautaire		Intracommunautaire

☐ Vente / livraison intra communautaires (si oui, exonération TVA art.262 ter I du CGI) ☐ Vente à l'export (si oui, exonération TVA art.262 -1 du CGI) ☐ Autoliquidation

Vente d'Animaux Destination :

☑ Elevage ☐ Abattage ☐ Reproduction

Désignation des produits	Marque ou N° d'identification	Poids	Quantité	Prix Unitaire H.T.	Prix Total H.T.
Agneaux			5	220	1100

Paiement : ☐ au comptant ou à réception de la facture
☐ paiement différé le :----------(date)
☐ escompte

Total H.T. (avant RRR)	1100
Rabais / Remise / Ristourne	
Total H.T.	
T.V.A. / 5,5 %	60,5
Prix T.T.C.	
Escompte / _____ %	
TOTAL A PAYER	1160,50

Adhérent à un Centre de Gestion Agréé ☐ oui
Le vendeur accepte le règlement des sommes dues par chèque libellé à son nom en sa qualité de membre d'un Centre de Gestion Agréé par l'Administartion Fiscale

Conditions de Vente

Conformément à l'article L 441-6 du Code du Commerce tout retard de paiement obligera l'acheteur au paiement d'un intérêt égal à 1,5 fois le taux d'intérêt légal.
Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 € sera appliquée afin de couvrir les frais de recouvrement.

Le transfert de propriété des biens vendus est subordonné au paiement intégral du prix.
Pour les ventes d'animaux, les seules garanties sont celles prévues par les articles L 213-1 et suivants du Code rural

Chèque 13/12